



## ZONE DE DISTRIBUTION : MONTAGNY-SAINTE-FELICITE \*

### Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates élevées et des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages concernant les pesticides. De plus, cette eau ne respecte pas les recommandations en ions perchlorates (paramètre sans limite réglementaire). Un suivi renforcé est mis en place.  
Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons.  
Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

### Indicateur global de qualité

**C**

A : Eau de bonne qualité  
B : Eau de qualité convenable  
C : Eau de qualité insuffisante  
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MONTAGNY-SAINTE-FELICITE P2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 431 personnes sur 1 commune (MONTAGNY-SAINTE-FELICITE). Le responsable des installations est : « CC DU PAYS DE VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2024, 2025**

#### NITRATES

**C** Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**  
Valeur moyenne : **49,4 mg/L**  
Valeur maxi : **51 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**C** Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Conformité : **0 %**  
Nombre de substances recherchées : **201**  
Valeur maxi : **0,493 microgramme/L (chloridazone méthyl desphényl)**  
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)**

#### FLUOR

**A** Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **0,345 mg/L**  
Valeur maxi : **0,345 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **5,1 microgramme/L**  
Valeur maxi : **5,1 microgramme/L**

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **51,2 °f**  
Valeur maxi : **52 °f**

### Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 30/07/2026

UDI 060000641

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.